

Une évolution en établissement public d'aménagement et de gestion de cours d'eaux (EPAGE) à reconsidérer à l'échelle du bassin de l'Orge

Héritier d'un syndicat de meuniers créé en 1832, le SIAHVY a progressivement étendu ses activités d'entretien de la rivière de l'Yvette, sous-affluent de la Seine par l'intermédiaire de l'Orge, jusqu'à exercer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur ce cours d'eau.

Le projet de devenir un EPAGE à l'échelle du bassin de l'Yvette n'a pas abouti en 2020 car cette reconnaissance n'est attribuée qu'aux entités couvrant un affluent direct d'un grand fleuve. Elle aurait davantage de chance de succès si elle était demandée par une entité regroupant l'ensemble des syndicats gestionnaires du bassin de l'Orge et de l'Yvette. Le SIAHVY et le Syndicat de l'Orge, rejettent cette idée qui, selon eux, soulèverait des difficultés de gouvernance, liées au nombre d'adhérents et à la perte de proximité avec les communes et leurs habitants et qui dissocierait la compétence GEMAPI, confiée à la future entité, et celle de l'assainissement qui resterait sous la responsabilité de chaque syndicat.

Sans négliger ces difficultés, la chambre considère que l'évolution vers un EPAGE qui rassemblerait progressivement les facettes de la compétence « eau », permettrait de disposer de l'ensemble des outils, à l'échelle du bassin de l'Orge, pour atteindre l'objectif de restauration du bon état écologique des cours d'eau et des nappes.

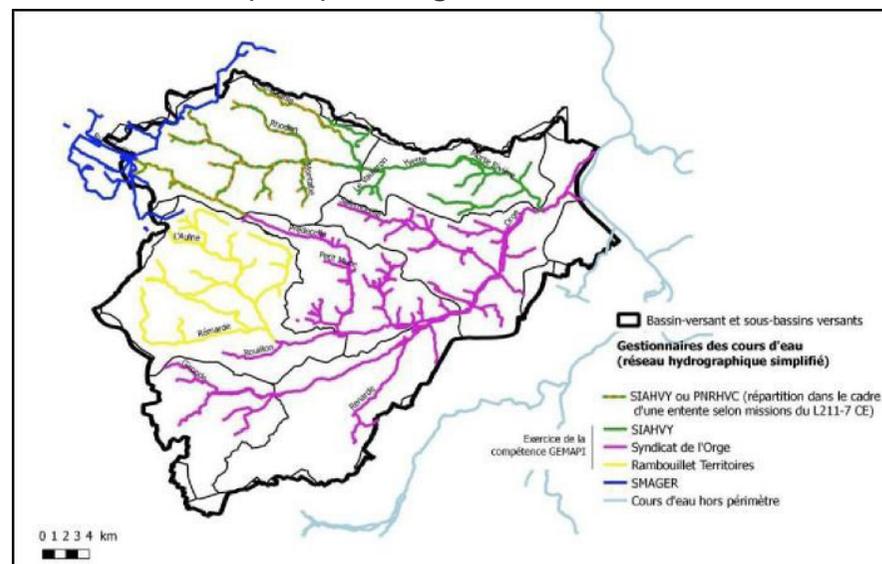
De plus, la reconnaissance du statut d'EPAGE rendrait l'entité attributaire plus légitime pour planifier et conduire la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant. En rassemblant les divers acteurs, l'EPAGE favoriserait la solidarité entre ses membres et contribuerait à simplifier le paysage de la coopération intercommunale.

Une compétence reconnue pour mettre à jour et suivre le SAGE de l'Orge et de l'Yvette, instrument stratégique de la politique de l'eau de ce bassin versant

Le SIAHVY est un maître d'ouvrage dont les investissements participent à la gestion équilibrée de l'Yvette et à la restauration d'un bon état de ses eaux conformément aux objectifs fixés par la directive européenne cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Il accueille aussi la commission locale de l'eau (CLE) de l'Orge et de l'Yvette, instance collégiale, sans personnalité juridique, chargée de définir et de suivre la politique de l'eau sur l'unité hydrographique formée par l'Orge et ses affluents. Présidée par un élu local, la CLE réunit les collectivités territoriales, les usagers, l'État et ses établissements publics, pour élaborer et suivre le schéma d'aménagement et de gestion des cours d'eau (SAGE) du bassin de l'Orge et de l'Yvette sur une superficie de 940 km² (ce qui en fait le 5^{ème} plus étendu des 11 de la région d'Île-de-France).

Périmètre du SAGE et du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) et des gestionnaires des cours d'eau



Source : SIAHVY

Actuellement en révision, le nouveau SAGE couvrira la période 2024-2029 afin d'être compatible avec les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin versant de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027, qui insistent sur l'adaptation aux effets du changement climatique (réduction des débits des cours d'eau, fréquence de fortes pluies, etc.).

En l'absence de tensions ressenties sur la ressource en eau au cours de la période examinée, le SAGE 2014-2019, demeurant en vigueur jusqu'au terme de la procédure de révision, a surtout été consacré à la qualité des cours d'eau et à la préservation des milieux aquatiques tout en promouvant une gestion quantitative de l'eau en vue de maîtriser les eaux pluviales, les eaux de ruissellement et les risques d'inondations afférents.

L'état des lieux du bassin de l'Orge et de l'Yvette réalisé en 2019 a révélé une qualité des masses d'eau détériorée par rapport à la méthode de calcul de 2015. En conséquence, les objectifs de qualité des eaux sont revus avec une cible de bon état écologique reportée à 2027 pour l'ensemble des masses d'eau de l'Orge et de l'Yvette, sauf une en 2033.

Une politique de préservation des milieux aquatiques et des zones humides à compléter par une réflexion sur l'usage futur des eaux usées pour faire face au changement climatique

La révision du SAGE est l'occasion de dresser un bilan des actions et d'en fournir une évaluation chiffrée. La politique de l'eau du bassin de l'Orge et de l'Yvette devrait s'inscrire dans la continuité en matière de gestion des milieux aquatiques et de réduction des risques d'inondations sans exclure de nouveaux champs liés au changement climatique. Les acteurs de l'eau du bassin de l'Orge et de l'Yvette ont en effet mené une politique constante de préservation des milieux aquatiques et des zones humides.

Dans un contexte de répétitions d'épisodes de sécheresse, la réutilisation des eaux usées devrait aussi être envisagée. Ces eaux ne sont, actuellement,

pas utilisées sur le bassin de l'Orge et de l'Yvette qui n'a, pour l'instant, pas connu de conflit d'usage sensible.

